

## C1 – LA ROUTE BLEUE LAC SAINT-PIERRE/ LES DEUX RIVES

TERMINÉ



**Date d'ouverture :** Juin 2008

**Date de la dernière mise à jour :** Janvier 2017

**Thème :** Pérennité des usages

**Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :**

<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les sites d'accès au fleuve
<input type="checkbox"/>	Réduire la dégradation de l'état des rives
<input type="checkbox"/>	Favoriser le maintien des ressources halieutiques
<input checked="" type="checkbox"/>	Autres

**Localisation :** Territoire du Comité ZIP Les Deux Rives

**Mise en contexte :**

Le fleuve Saint-Laurent impressionne par son immensité. Il offre à la population des paysages d'une grande beauté qui ne sont pas nécessairement accessibles par la voie terrestre. Depuis quelques années de nombreuses personnes semblent vouloir profiter de ces beautés ; on note une augmentation du tourisme nautique sur le Saint-Laurent. Le kayak de mer, la voile, le canot et le surf cerf-volant attirent de plus en plus de gens sur ce majestueux cours d'eau. Or, la popularité de ces petites embarcations sur le fleuve peut engendrer des répercussions dues aux manques de préparation et d'informations disponibles. Afin d'encadrer la navigation des petites embarcations sur le fleuve, des kayakistes ont mis sur pied le Sentier maritime du Saint-Laurent. Il s'agit d'une voie navigable conçue pour les petites embarcations non motorisées où l'on trouve un réseau d'endroits pour avoir accès au fleuve Saint-Laurent et où l'on peut s'arrêter pour se reposer sans danger.

Étant donné que le fleuve compte plus de 2 500 km de rives, le sentier maritime se développe par tronçons que l'on nomme « route bleue ». Grâce à l'implication de plusieurs bénévoles et de partenaires, six routes bleues ont vu le jour depuis 2001, soit la Route bleue du sud de l'estuaire, la Route bleue des baleines, la Route bleue de la Gaspésie, la Route bleue Québec/Chaudière-Appalaches, la Route bleue des voyageurs et la Route bleue du Grand Montréal ; et d'autres routes bleues sont en développement. Il est probable que le sentier maritime soit complété d'ici 2014.

Ainsi, il ne reste plus qu'un dernier tronçon à développer pour compléter le Sentier maritime du Saint-Laurent soit la Route bleue du Lac Saint-Pierre/Les Deux Rives, qui s'étend sur la rive nord de Repentigny à Deschambault-Grondines et sur la rive sud de Sorel-Tracy à Leclercville. La portion couverte par le Comité ZIP Les Deux Rives couvre environ 125 km de rives réparties sur la rive sud soit entre Bécancour et Deschaillons-sur-Saint-Laurent (60 km) et sur la rive nord entre Trois-Rivières (secteur Pointe-du-Lac) et Sainte-Anne-de-la-Pérade (65 km). L'autre portion de cette route bleue sera développée par la Réserve mondiale de la biosphère du Lac Saint-Pierre.

**Solutions :**

- Créer une route bleue pour la rive sud et une autre pour la rive nord afin d'encadrer les activités nautiques non motorisées sur le fleuve Saint-Laurent.

**Faisabilité :**

- Nécessite une étude de faisabilité par rive du fleuve ;
- Obtention du financement nécessaire ;
- Collaboration des intervenants et du secteur touristique ;

**Partenaires :**

- Coalition nationale sur les sentiers
- CLD de Bécancour
- Corporation des pilotes du Saint-Laurent central
- Fédération québécoise du canot et du kayak
- MRC de Bécancour
- Municipalité de Deschaillons-sur-le-Saint-Laurent
- Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets
- René Bourque
- Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre
- SADC Nicolet-Bécancour
- Ville de Bécancour
- MRC des Chenaux
- Municipalité de Batiscan
- Municipalité de Champlain
- Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
- Port de Trois-Rivières
- Programme Interactions communautaires
- Tourisme Trois-Rivières
- Ville de Trois-Rivières

**Montant investi jusqu'au 31 mars 2017 : 99 025 \$**

**Indicateurs d'atteinte d'objectif :**

- Étude de faisabilité sur chacune des rives ;
- Production des cartes finales recto et verso ;
- Inauguration de la route bleue ;

**Mise à jour des actions réalisées :**

<b>Fiche technique C1</b>	<b>La route bleue lac Saint- Pierre/ Les Deux Rives</b>
<p><b>Actions réalisées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Étude de faisabilité rive sud (2010)</li><li>• Étude de faisabilité rive nord (2012)</li><li>• Cartographie finale rive sud (2012)</li><li>• Cartographie finale rive nord (2012)</li><li>• Inauguration de la route bleue (2012)</li><li>• Installation de la signalisation sur les sites (2012)</li><li>• Nettoyage des sites (2012, 2013)</li><li>• Mise en ligne d'un site internet dédié à la route bleue (2012)</li></ul> <p><b>Actions à entreprendre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Continuer la promotion de la route bleue</li><li>• Mise à jour des cartes</li></ul>	

**Résultat au 31 mars 2017 :**

L'inauguration de la route bleue a eu lieu le 23 mai 2012 à bord du bateau de croisière le MS Jacques Cartier.

## C2 – SUIVI DE L'ÉROSION DES BERGES DU FLEUVE SAINT-LAURENT

TERMINÉ



Date d'ouverture : Septembre 2007

Date de la dernière mise à jour : Février 2016

Thème : Pérennité des usages

**Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :**

<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les sites d'accès au fleuve
<input checked="" type="checkbox"/>	Réduire la dégradation de l'état des rives
<input type="checkbox"/>	Favoriser le maintien des ressources halieutiques
<input type="checkbox"/>	Autres

**Localisation :** Territoire du Comité ZIP Les Deux Rives

**Problématiques :**

L'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent est causée par de nombreux facteurs tels que la dynamique fluviale, l'amplitude de marnage, le mouvement des glaces durant la saison printanière ainsi que l'action du vent. Ces principales causes d'érosion provoquent un recul des rives du fleuve et des îles qui s'y trouvent occasionnant par le fait même la disparition de plages, de bandes riveraines, d'habitats fauniques et floristiques et de terrains privés. Suite à l'érosion des berges, on peut noter une dégradation de la qualité de l'eau causée par l'augmentation des particules en suspension. Le potentiel récréatif, touristique et esthétique du fleuve risque de s'en voir affecter par la disparition des plages et des bandes riveraines ce qui affectera probablement, au fil des années, l'économie des municipalités concernées.

**Solutions :**

- Identifier les sites potentiels d'érosion le long du fleuve dans le secteur du Comité ZIP Les Deux Rives et ensuite mesurer le recul des berges avec des piquets repères.
- Effectuer des visites de ces 9 stations à 4 reprises chaque année soit à la fin de l'hiver avant le départ des glaces, à la fin de l'hiver après le départ des glaces, à l'été durant la période d'étiage et finalement à l'automne durant le mois de novembre, afin de mesurer le recul des berges.

**Faisabilité :**

- Nécessite une bonne caractérisation des berges du fleuve ;
- Obtention du financement nécessaire ;
- Collaboration avec les propriétaires riverains ;
- Nécessite une bonne collecte et une bonne compilation des données ;

**Partenaires :**

- Environnement Canada

**Montant investi jusqu'au 31 mars 2016 : 8 750 \$**

**Indicateurs d'atteinte d'objectif :**

- Acquisition de connaissances sur l'état des berges du fleuve ;
- Acquisition de données grâce aux travaux de terrain ;

**Mise à jour des actions réalisées :**

<b>Fiche technique C2</b>	<b>Suivi de l'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent</b>
<b>Actions réalisées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi de 9 stations (2007-2008)</li><li>• Ajout de 6 stations pour un total de 15 (2008-2009)</li></ul>	
<b>Actions à entreprendre :</b>	

**Notes supplémentaires :**

Le programme a pris fin en novembre 2009.

## C3 – LE CODE D'ÉTHIQUE RIVERAIN

### À RÉALISER



**Date d'ouverture** : Décembre 2002

**Date de la dernière mise à jour** : Février 2016

**Thème** : Pérennité des usages

**Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :**

<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les sites d'accès au fleuve
<input checked="" type="checkbox"/>	Réduire la dégradation de l'état des rives
<input type="checkbox"/>	Favoriser le maintien des ressources halieutiques
<input type="checkbox"/>	Autres

**Localisation** : Territoire du Comité ZIP Les Deux Rives

#### **Problématiques :**

L'idée de la création d'un code d'éthique riverain a pris naissance lors de la première consultation publique du Comité ZIP Les Deux Rives, le 18 mars 2000.

Lors de cette consultation, les citoyens du tronçon fluvial du Comité ZIP Les Deux Rives nous ont fait part d'un grand manque de connaissances et d'informations sur les lois déjà existantes, les impacts directs de leurs activités sur les plans d'eau et les alternatives existantes ou à développer afin de minimiser et de réduire au maximum les contrecoups de leurs activités. Ils demandent aussi des outils pour qu'ils puissent participer activement à la protection, la conservation et à la mise en valeur des écosystèmes aquatiques.

#### **Solutions :**

Création d'un code d'éthique sous forme de guide. Cet outil représentera un code de conduite que devraient suivre les propriétaires riverains, dans le but que soient diminués au maximum les impacts de l'homme sur les écosystèmes aquatiques. Ce document présenté sous forme de guide permettra aux riverains de participer à la conservation et à la protection du fleuve Saint-Laurent et de ses milieux humides.

#### **Faisabilité :**

- Nécessite un document avec un bon visuel et très vulgarisé ;
- Obtention du financement nécessaire ;
- Collaboration des propriétaires riverains ;

#### **Partenaires :**

- Municipalités riveraine
- Ville riveraine
- Riverains

**Indicateurs d'atteinte d'objectif :**

- Nombre de citoyens sensibilisés ;
- Longueur de rives végétalisées ;

**Mise à jour des actions réalisées :**

<b>Fiche technique C3</b>	<b>Le code d'éthique riverain</b>
<b>Actions réalisées :</b>	
<b>Actions à entreprendre :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'un projet de plantation et d'aménagement de bandes riveraines par municipalité pour les riverains</li><li>• Végétaliser les enrochements existants chez les riverains</li></ul>	

## C4 – CARACTÉRISATION DE L'ÉTAT DES RIVES DU SAINT-LAURENT

### EN COURS DE RÉALISATION



**Date d'ouverture :** Décembre 2002

**Date de la dernière mise à jour :** Février 2016

**Thème :** Pérennité des usages

**Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :**

<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les sites d'accès au fleuve
<input checked="" type="checkbox"/>	Réduire la dégradation de l'état des rives
<input type="checkbox"/>	Favoriser le maintien des ressources halieutiques
<input type="checkbox"/>	Autres

**Localisation :** Territoire du Comité ZIP Les Deux Rives

#### **Problématiques :**

Les rives du Saint-Laurent sont utilisées à différentes fins par les communautés riveraines. Certains ouvrages ont été réalisés par le passé afin de stabiliser les berges qui sont soumises à l'érosion de façon naturelle et accentuée par l'érosion d'origine anthropique. Lors de visite sur le terrain et par l'entremise de riverains, il a été observé que certains de ces ouvrages artificiels contre l'érosion des rives sont dégradés. Cependant, aucun portrait récent de leur état n'a été dressé pour l'ensemble du territoire du Comité ZIP Les Deux Rives.

#### **Solutions :**

Dresser un portrait de l'état des rives du Saint-Laurent sur notre territoire d'intervention selon différents critères tels que: la nature de la berge (artificielle, roche, béton, gazon, etc. ou naturelle, herbacées, arbustes, forêt, etc.), la présence ou non d'infrastructure, la présence d'érosion, etc. Un portrait par photo-interprétation a été dressé par notre organisme à l'automne 2012. Cependant, la précision des données ne permet pas d'établir un portrait détaillé. Le seul paramètre qui était mesurable pour la réalisation de ce portrait est le caractère naturel ou anthropique de la rive. Ces données ont été utilisées afin de dresser un portrait général des rives, mais nécessitent une plus grande précision. Ainsi, une validation sur le terrain est nécessaire afin de vérifier si elles sont bien naturelles ou anthropiques et afin de vérifier leur état général. Comme le territoire du Comité ZIP Les Deux Rives représente environ 120 kilomètres de rives, cette validation devra se faire par la voie fluviale, par le biais d'une embarcation motorisée. Des visites sur le terrain pourront également être effectuées selon la précision des résultats obtenus.

#### **Faisabilité :**

- Nécessite une embarcation motorisée ;
- Obtention du financement nécessaire ;

**Partenaires :**

- Villes et municipalités riveraines

**Indicateurs d'atteinte d'objectif :**

- Obtention d'un portrait de l'état des rives du fleuve ;

**Mise à jour des actions réalisées :**

<b>Fiche technique C4</b>	<b>Caractérisation de l'état des rives du Saint-Laurent</b>
<b>Actions réalisées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Portrait des rives par photo-interprétation et création d'un vidéo à présenter lors de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives (2012)</li><li>• Caractérisation des rives selon le protocole de caractérisation de la bande riveraine du réseau de surveillance volontaire des lacs (2013)</li><li>• Création d'une base de données et production de la cartographie (2013)</li><li>• Table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives pour présenter les résultats (4 mars 2014)</li></ul>	
<b>Actions à entreprendre :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'un programme de végétalisation des rives en partenariat avec les municipalités riveraines</li></ul>	

## C5 – AMÉNAGEMENT D’UN HABITAT POUR LA PERCHAUDE DANS LES MILIEUX HUMIDES DE L’ÎLE VALDOR

EN COURS DE RÉALISATION



**Date d’ouverture** : Décembre 2002

**Date de la dernière mise à jour** : Mars 2019

**Thème** : Pérennité des usages

**Orientations selon le plan d’action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :**

<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les sites d’accès au fleuve
<input type="checkbox"/>	Réduire la dégradation de l’état des rives
<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser le maintien des ressources halieutiques
<input type="checkbox"/>	Autres

**Localisation** : Ile Valdor, Champlain

**Problématiques** :

Le milieu humide de l’île Valdor, situé à l’est de la rue des oblats et au nord de la rue de l’île Valdor, se trouve à être déconnecté du fleuve Saint-Laurent tôt en saison. Les perchaudes peuvent s’y rendre pour frayer au printemps, mais se retrouvent prisonnières lorsque la connectivité avec le fleuve est rompue. Les importantes fluctuations du niveau d’eau dues aux changements climatiques augmentent l’incertitude quant à l’utilisation de ce site comme frayère.

**Solutions** :

Le projet consiste, dans un premier temps, à évaluer de façon précise la connectivité entre le milieu humide et le fleuve Saint-Laurent à l’aide de données LIDAR et des niveaux du fleuve. Un arpentage du cours sera aussi nécessaire. Par la suite, des actions pourront être entreprises pour assurer la connectivité sur une période de temps suffisante et optimale pour la fraie de la perchaude. Il peut s’agir d’ouvrage de contrôle des niveaux d’eau, d’un reprofilage du cours d’eau, d’une plantation d’arbustes propices à la fraie ou autres actions selon le diagnostic posé.

**Faisabilité** :

- Autorisation des propriétaires concernés ;
- Obtention du financement nécessaire ;

**Partenaires** :

- MRC des Chenaux ;
- Municipalité de Champlain ;
- Stratégies Saint-Laurent ;
- Fondation Alcoa ;
- MFFP

**Indicateurs d'atteinte d'objectif :**

- Amélioration de la connectivité entre le fleuve et les milieux humides ;

**Mise à jour des actions réalisées :**

<b>Fiche technique C5</b>	<b>Aménagement d'un habitat pour la perchaude dans les milieux humides de l'île Valdor</b>
<b>Actions réalisées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Étude de connectivité entre le milieu humide et le fleuve (2018)</li><li>• Remplacement d'un ponceau en mauvais état et de trop faible diamètre (2018)</li><li>• Reprofilage d'un talus en érosion et stabilisation par génie végétal (2018)</li><li>• Stabilisation de talus à l'aide de végétaux (2018)</li><li>• Création d'un herbier semi-aquatique pour favoriser la ponte des perchaudes (2018)</li><li>• Remplacement de 4 ponceaux trop petits et dont le radier est trop élevé (2018)</li></ul>	
<b>Actions à entreprendre :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi des aménagements</li></ul>	

## C6 – VÉGÉTALISATION DES RIVES DU SAINT-LAURENT

### EN COURS DE RÉALISATION



**Date d'ouverture** : Avril 2019

**Date de la dernière mise à jour** : Mars 2021

**Thème** : Pérennité des usages

**Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :**

<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les sites d'accès au fleuve
<input checked="" type="checkbox"/>	Réduire la dégradation de l'état des rives
<input type="checkbox"/>	Favoriser le maintien des ressources halieutiques
<input type="checkbox"/>	Autres

**Localisation** : MRC des Chenaux

#### **Problématiques :**

Dans la MRC des Chenaux, 50 % des rives du fleuve Saint-Laurent sont artificialisées avec des ouvrages de soutènement (20 km; TCREF, 2018). Parmi celles-ci, plusieurs se trouvent en zone inondable. D'après le règlement de la MRC, les riverains n'ont aucune obligation de végétaliser leur rive.

L'absence de végétation dans les enrochements riverains a plusieurs impacts négatifs sur l'écosystème fluvial. En effet, en plus de favoriser l'augmentation de la température de l'eau, les ouvrages de stabilisation artificiels offrent un milieu pauvre en biodiversité et s'avèrent être des zones préférentielles de développement des espèces invasives comme la renouée du Japon (Evette et al., 2015). En zone inondable, l'influence de la végétation est encore plus importante, car, lorsque présente, elle améliore la rétention des eaux et l'infiltration de celle-ci dans le sol diminuant ainsi les risques d'inondation.

Les municipalités riveraines de la MRC des chenaux (Champlain, Batiscan et Saint-Anne-de-la-Pérade) incluent de nombreux milieux naturels d'importance. Par exemple, Saint-Anne-de-la-Pérade comporte plusieurs milieux humides prioritaires d'après l'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses terres du Saint-Laurent (Jobin et al., 2018), dont plusieurs se trouvent directement devant un ouvrage de soutènement ou en aval de ces derniers. Aussi, des frayères et des aires d'alimentation pour, entre autres, le doré jaune, l'esturgeon jaune, le poulamon Atlantique et le barbeau de rivière, sont localisées le long des rives de la MRC des Chenaux et certaines bordées par des rives artificialisées. D'après les données du CDPNQ, il est également possible de retrouver deux espèces désignées par la loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec dans le littoral en front des enrochements (mené d'herbe; dard de sable).

#### **Solutions :**

L'objectif de ce projet est donc de végétaliser les ouvrages de soutènement par la plantation d'arbustes en haut du talus et dans l'ouvrage lorsque c'est possible afin d'améliorer/maintenir la biodiversité faunique et floristique tout en valorisant le paysage fluvial. La réalisation de ce projet sera aussi l'occasion de sensibiliser les citoyens à l'importance de la végétalisation des rives.

Au niveau faunique, la mise en place de végétaux en rive permettrait d'offrir des lieux propices aux différentes espèces présentes aux alentours (ombrage, amélioration de la qualité de l'eau, végétaux dans l'eau, etc.). En plus d'avoir un impact positif directement en avant des ouvrages, les effets se feraient également sentir en aval. En effet, la plantation améliorerait la qualité de l'eau (sédiments, contaminant, taux d'oxygène dans l'eau, etc.) dans les secteurs d'intérêts mentionnés plus haut.

Au niveau floristique, les plantes exotiques envahissantes, n'ayant pas de sols à nu ou aucune compétition, auraient plus de difficulté à s'implanter et à coloniser les milieux. La diversité végétale serait donc conservée et même améliorée par le choix varié des arbustes plantés. Advenant le cas où un propriétaire intéressé a des plantes exotiques envahissantes sur son terrain, nous lui remettrons l'ensemble des outils disponibles pour le contrôle de ces espèces. Nous serons également disponibles pour répondre à ses questions et l'aider dans la mise en place du contrôle.

Au niveau du paysage, les arbustes amélioreraient la vue à partir du fleuve. En effet, les murets et les enrochements sont particulièrement inesthétiques. La plantation permettrait de cacher ses ouvrages et de les fondre dans le paysage naturel. Aussi, la présence des tiges et des racines qui s'agencent autour des blocs contribue à renforcer la structure de l'enrochement, permettant d'augmenter la stabilité des rives

**Faisabilité :**

- Participation des citoyens concernés ;
- Obtention du financement nécessaire ;

**Partenaires :**

- MRC des Chenaux ;
- Municipalité de Champlain ;
- Municipalité de Batiscan
- Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
- Fonds d'action Saint-Laurent

**Montant investi jusqu'au 31 mars 2021 : 12 000 \$**

**Indicateurs d'atteinte d'objectif :**

- Nombre d'arbustes plantés
- Nombre de citoyens participants

**Mise à jour des actions réalisées :**

Fiche technique C6	Végétalisation des rives du Saint-Laurent
<b>Actions réalisées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Végétalisation des rives à l'île-du-Grand à Sainte-Anne-de-la-Pérade (2019)</li></ul>	
<b>Actions à entreprendre :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Végétalisation des rives à Sainte-Anne-de-la-Pérade (2021)</li><li>• Végétalisation des rives dans les municipalités riveraines du territoire du Comité ZIP Les Deux Rives</li></ul>	

**Résultats jusqu'au 31 mars 201:**

<b>Résultats - Fiche technique C6</b>	
Nombre de citoyens participants	27
Nombre d'arbustes plantés	1 660

## C7 – ROUTE BLEUE DE L'ESTUAIRE FLUVIAL

### EN COURS DE RÉALISATION



**Date d'ouverture** : Avril 2020

**Date de la dernière mise à jour** : Mars 2021

**Thème** : Pérennité des usages

**Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :**

<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les sites d'accès au fleuve
<input type="checkbox"/>	Réduire la dégradation de l'état des rives
<input type="checkbox"/>	Favoriser le maintien des ressources halieutiques
<input checked="" type="checkbox"/>	Autres

**Localisation** : Ville de Trois-Rivières, MRC des Chenaux, MRC de Portneuf, MRC de Bécancour, MRC de Lotbinière

#### **Problématiques :**

Le Sentier maritime du Saint-Laurent et ses routes bleues existent depuis 2004 au Québec. À l'époque, ce concept était de développer un sentier linéaire où il était possible de parcourir le fleuve Saint-Laurent d'un bout à l'autre. Au fil des années, le concept de sentier maritime qui était réservé à une clientèle plus expérimentée, a été laissé de côté mais les routes bleues existent toujours. Maintenant, les routes bleues sont plutôt des parcours payables qui s'adresse à une clientèle plus large.

D'abord connu sous le nom de la Route bleue Lac Saint-Pierre/Les Deux Rives en 2012, la route bleue de l'estuaire fluvial est devenue, son nouveau nom en 2020, avec l'ajout des territoires de la MRC de Portneuf et de la MRC de Lotbinière.

#### **Solutions :**

La Route bleue de l'estuaire fluvial c'est un parcours payable sur le fleuve Saint-Laurent, adapté aux activités de pagaies et plus particulièrement, au kayak de mer. Le territoire couvert par la route bleue de l'estuaire fluvial est :

- rive nord du fleuve, de Trois-Rivières jusqu'à Neuville
- rive sud, de Bécancour jusqu'à Saint-Antoine-de-Tilly

#### **Faisabilité :**

- Obtention du financement nécessaire ;

#### **Partenaires :**

- Canot kayak Québec
- MRC de Portneuf
- MRC de Lotbinière
- Stratégies Saint-Laurent
- Ville de Trois-Rivières
- MRC de Bécancour

- MRC des Chenaux

Montant investi jusqu'au 31 mars 2021 : 13 820 \$

**Indicateurs d'atteinte d'objectif :**

- Nombre de parcours testé
- Nombre de parcours mis en place

**Mise à jour des actions réalisées :**

Fiche technique C7	Route bleue de l'estuaire fluvial
<b>Actions réalisées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Test de six parcours sur le territoire (2020)</li><li>• Activité d'initiation au kayak à Lotbinière (2020)</li><li>• Mise en place du comité de concertation (2021)</li></ul>	
<b>Actions à entreprendre :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place de groupe de travail régional (2021)</li><li>• Officialiser la mise en place de 2 parcours (2021)</li><li>• Développer de nouveaux parcours</li></ul>	

**Résultats jusqu'au 31 mars 2021:**

Résultats - Fiche technique C7	
Nombre de parcours testé	6